

RÉSIDENCE DU RUANDA
RÉGIE PYRÉTHRE ET REBOISEMENT
KINIGI (RUHENGRI)

C.C. NO 3492 B.C.B. COSTERMANSVILLE
C.C. NO 3951 B.C.B. USUMBURA

AE 9
Kinigi (Ruhengeri) le, 30 avril 1950

No **I.443/Transports**

Monsieur le Gouverneur,

Objet :

stock essence



J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-dessous, les renseignements relatifs au stock d'essence de la Régie Pyréthre et Reboisement, au 30 avril 1950, conformément aux dispositions de l'Ordonnance n° 41/162, du 7 mai 1948, de Monsieur le Gouverneur Général.

En stock au 1er avril 1950	5 futs
Reçu au cours du mois (Etab Cosville)	18 futs
Sorties au cours du mois:	-----
Consumé au cours du mois	4 futs.
Stock au 30 avril 1950	19 futs
Besoins du mois (moyenne)	6 futs.

Veuillez agréer, Monsieur le Gouverneur, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Directeur Régie Pyréthre et Reboisement
WILLEMS

à Monsieur le Vice Gouverneur Général
Gouverneur du Ruanda-Brandi à USUMBURA

Copie P.I. à Monsieur l'Administrateur Territorial à RUHENGRI.